

**Réunion du Conseil Municipal du 22 octobre 2018**

**20h00**

**Convoqué le 17/10/2018**

Présents : MM. MORIN Christian, ESCOFFIER Marcel, CHINCHILLA Pedro, DUC MAUGE Michel, GONTIER Hervé, RAMBAUD Guy, GERBOUD Franck, Mme BARRAQUAND Angélique, MM. FERLIN Damien, LAFOREST Jean-Daniel, HAINZELIN Pierre, MILESI Pascal, Mmes EYNARD Edith, PERROT Tiffany, TABUTEAU Vincenzina, VALLET Mauricette, GUIRIMAND Marie-Odile

Absents excusés : Mme BOUVIER Danielle (procuration à Tiffany PERROT), Mmes LEBON Ludivine (procuration à Damien FERLIN), Mme TEZIER Evelyne (procuration à Marie-Odile GUIRIMAND), Mme VIGNON Isabelle (procuration à Mauricette VALLET), M. GUEUNDJIAN Philippe (procuration à Christian MORIN), Mme BOREL Amandine (procuration à Angélique BARRAQUAND).

Madame Mauricette VALLET a été élue secrétaire.

**1-Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 septembre 2018 :**

**Après ajout de l'intervention de Monsieur HAINZELIN en questions diverses sur la vitesse excessive au bas de la rue Pasteur, le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

**2- Garantie d'emprunt SDH :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que SDH sollicite la commune pour une garantie d'emprunt dans le cadre de la construction des 11 logements locatifs « Le Clos Saint-Jean » Place Maurice FAURE.

Cette garantie porte sur un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 180 000€, le Département se porte garant pour les 50% restants.

**Accord du conseil municipal par 20 voix pour, 1 contre (M. HAINZELIN qui estime que c'est aux banques de prendre le risque et non à la commune) et 2 abstentions (Mmes GUIRIMAND et TEZIER) pour accorder une garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 180 000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de dépôts et consignations.**

**3- Frais de scolarité à encaisser :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour appeler les participations suivantes auprès des communes pour leurs enfants scolarisés Saint-Jean-en-Royans pour l'année 2017/2018 (1 000 euros par élève scolarisé en Maternelle et 570 euros par élève scolarisé en Elémentaire) pour un total de 43 867,50 €**

ROCHECHINARD : 4 995.00 €

ST-THOMAS-EN-ROYANS : 4 785.00 €

LA-MOTTE-FANJAS : 4 425.00 €

BOUVANTE : 2 747.50 €

ST-MARTIN-LE-COLONEL : 9 920.00 €

ORIOLE EN ROYANS : 12 855.00 €

STE EULALIE EN ROYANS : 3 000.00 €

ST LAURENT EN ROYANS : 1 140.00 €

**4- Frais de scolarité à verser :**

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour verser la participation due pour l'année scolaire 2017/2018 à la commune de Saint-Thomas en Royans soit : 570 € pour 1 enfant, scolarisé en primaire à l'école de Saint-Thomas-en-Royans, au titre des frais de scolarité et 462 € pour au titre des frais de périscolaire méridien.**

**5- Dérogation au repos dominical CROQUE MONTAGNE :**

Comme les années précédentes, l'entreprise CROQUE MONTAGNE a sollicité la commune pour une dérogation au repos dominical des salariés pour 12 dimanches en 2019.

L'avis des organisations d'employeurs et des salariés intéressés a été recueilli

La liste des dimanches sera arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année 2019.

Le nombre de ces dimanches excédant cinq, la Communauté de Communes a été saisie et a émis un avis favorable.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour l'ouverture jusqu'à 12 dimanches en 2019 des commerces de détail d'articles de sports et de loisirs,**

**6- Tarif NAP communes extérieures :**

Le Maire rappelle que la commune de Saint-Jean-en-Royans a accueilli pour leur scolarisation, des enfants résidant hors commune qui ont bénéficié des NAP (Nouvelles activités Pédagogique) pour l'année 2017/2018. Le coût réel de ce service s'est élevé à : 41 € par enfant de Primaire

**Accord du conseil municipal à l'unanimité faire participer les communes concernées à hauteur de 41,00 € par enfant de primaire.**

**7- Acquisition terrain Monsieur et Madame CALVI :**

Le Maire informe l'assemblée que Monsieur Marius CALVI est vendeur du terrain cadastrée AD 106 d'une surface de 6 680m<sup>2</sup>, situé en continuité de la zone de loisir « des étangs », qui présente un intérêt pour la commune dans le cadre de l'extension de cette zone. Le prix est fixé à 7 500€.

Mme GUIRIMAND demande si le terrain sera un espace en accès libre : non, il sera loué à « l'arbre à fil » pour l'extension de son activité. Le parc de loisirs rencontre un réel succès et draine de nombreux visiteurs sur la commune.

L'acquisition d'une parcelle auprès du Département sera présentée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour acquérir la parcelle AD 106 d'une superficie de 6 680m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Marius CALVI au prix de 7 500€, pour autoriser le Maire à signer l'acte correspondant et pour désigner l'étude SCP DIEVAL pour l'établissement de cet acte.**

**8- Classement déclassement voirie communale :**

Le Maire rappelle qu'il avait été convenu avec le Département :

- du classement en voirie communale d'une partie de l'avenue des Pionniers du Vercors (du croisement avec l'avenue Jules Nadi jusqu'au croisement avec la rue Constant Berthet)
- du déclassement de voirie communale de la rue Constant Berthet (qui devient départementale)

Il précise que conformément à l'article L141-3 du Code de la Voirie routière, « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal et dispensés d'enquête publique préalable, sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ».

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour :**

- classer en voirie communale une partie de l'avenue des Pionniers du Vercors (du croisement avec l'avenue Jules Nadi jusqu'au croisement avec la rue Constant Berthet)
- de déclasser de la voirie communale la rue Constant Berthet (qui devient départementale).

**9-Création poste Adjoint territorial du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe/suppression poste adjoint territorial du patrimoine:**

Le Maire informe l'assemblée qu'un agent titulaire du grade d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (31h30) a réussi l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe.

Le Maire propose de créer le poste correspondant à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, (l'avis de la CAP du CDG26 a été demandé)

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018 :**

- créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet soit 31h30.
- supprimer un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps non complet (31h30)

**10- Demande de subvention Région, Département, Etat pour réaménagement mairie :**

La commune de Saint-Jean-en-Royans est équipée d'une borne passeport biométrique, elle traite également depuis mars 2017 les dossiers de Cartes Nationales d'Identité d'où l'accueil de nombreuses personnes.

La configuration actuelle des locaux ne permet pas l'accueil des demandeurs dans de bonnes conditions et impacte fortement les conditions de travail de tout le service administratif, le coût prévisionnel s'élève à 129 187,00€ HT et le projet fait l'objet de subventions.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le plan de financement ci-dessous et autorise le Maire à demander les subventions correspondantes.

Travaux :	98 750,00 € HT
Options :	10 000,00 € HT
Imprévus (5%) :	5 437,00 € HT
Etudes, honoraires,... :	<u>15 000,00 € HT</u>

**Total de l'opération** **129 187,00 € HT**

<u>Financement :</u>	
- Etat (DETR) 25% :	32 296,00 € HT
- Département 20% :	25 837,00 € HT
- Région (Bourg Centre):	<u>37 000,00 € HT</u>
	95 133,00 € HT

Fonds propres : 34 054,00 € HT

**Total :** **129 187,00 € HT**

#### **11- Demande (complément) de subvention région vestiaires rugby :**

Le Maire rappelle le projet de création d'un vestiaire féminin et restructuration des vestiaires du stade de rugby, la Région peut également apporter son soutien financier au titre du Bourg Centre à hauteur de 16 000 €.

**Accord du conseil municipal à l'unanimité pour solliciter une subvention d'un montant de 16 000 € auprès de la Région au titre du Bourg centre dans le cadre création d'un vestiaire féminin et restructuration des vestiaires du stade de rugby.**

#### **12- Avis sur projet renouvellement et extension carrière Oriol-en-Royans :**

Le Maire fait part au conseil municipal de l'enquête publique concernant la demande faite par la société Carrières E. Peysson d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière avec exploitation d'une installation de traitement des matériaux sur le territoire de la commune Oriol en Royans au lieudit « Les Belles »

La commune de Saint-Jean-en-Royans est invitée à formuler un avis sur le projet.

**Le conseil municipal par :**

- 12 voix favorables,

- 3 abstentions (Mmes BARRAQUAND, EYNARD et VIGNON)

- 8 voix défavorables (Mme GUIRIMAND, par crainte de l'augmentation du trafic de camions, Mmes TEZIER, PERROT, MM HAINZELIN, ESCOFFIER, CHINCHILLA, MILESI, LAFOREST).

**Emet un avis favorable sur la demande faite par la société Carrières E. Peysson d'autorisation de renouvellement et d'extension d'une carrière** avec exploitation d'une installation de traitement des matériaux sur le territoire de la commune Oriol en Royans au lieudit « Les Belles »

#### **13- Questions diverses :**

- Prochain conseil municipal lundi 17 décembre à 20h

- Monsieur GERBOUD fait part à l'assemblée de propos diffusés par une habitante de la commune sur internet à l'encontre d'un agriculteur St Jeannais faisant état de maltraitance sur une vache. Il tient à préciser que l'agriculteur concerné a fait l'objet d'un contrôle vétérinaire qui a déclaré conformes les soins portés par le vétérinaire et classé l'incident sans suite..

- Mme GURIMAND a été interpellée sur le non remplacement d'une ATSEM depuis le mois de mai 2018. Le Maire l'informe que le nombre d'enfants est passé de 108 à 81 à la rentrée 2018 et que la fermeture d'une classe prévue suite à cette baisse d'effectif a pu être évitée grâce à la signature du contrat Région. L'ATSEM faisant valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ne sera pas remplacée : il a échangé avec l'inspecteur d'académie sur un projet de réorganisation sur 3 classes (3 ATSEM) et propositions d'autres activités avec maintien des 4 enseignants pour rendre l'école plus attractive et éviter le départ d'enfant au profit de l'école privée. Cette nouvelle organisation, approuvée par l'inspecteur n'a pas pu être mise en place à la rentrée 2018. La possibilité d'accueil des très petites sections a été évoquée, elle est en cours d'examen et de discussions avec l'Académie et les enseignants pour le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Le recrutement d'une ATSEM sera alors revu si besoin.

Mme GURIMAND rappelle que le conseil a délibéré récemment pour le recrutement d'un agent des services techniques et que l'école et l'apprentissage ont à ses yeux plus de valeur que les illuminations de Noël.

Séance levée à 21h40